

DECRET N° 85-427 du 17 Octobre 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE, Minis-
tre de la Santé Publique de l'intérim du
Camarade Girigissou GADO, Ministre de
l'Equipement et des Transports pour compter
15 Octobre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la Républi-
que ;

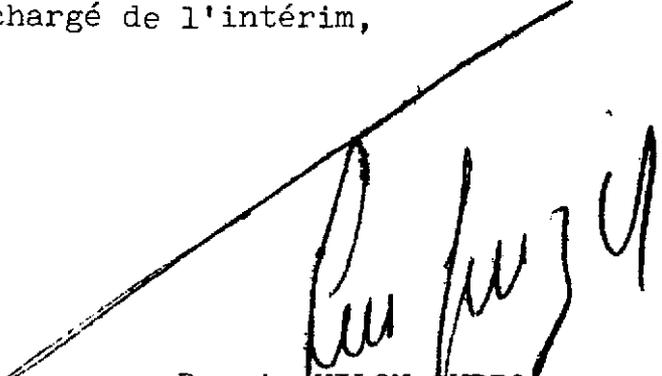
D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 15 Octobre 1985 le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1985

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
L'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MET-MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-FNSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB.-